

Congé pour obsèques de grand parents

Par david12, le 25/02/2015 à 09:19

Bonjour

je voudrais savoir si dans le transport routier frigorifiques, on as droit a un jour de congé pour le décès d'un grand parents.

Merci

Par P.M., le 25/02/2015 à 12:28

Bonjour,

Il est prévu à l'art. 8 de l'Annexe I : Ouvriers à la Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport après 3 mois de présence : "- décès d'un ascendant ou descendant : 2 jours" comme il n'est pas précisé le degré de parenté c'est donc normalement applicable pour un grand parent...